

## **AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # DM19-02**

La soussignée donne avis public qu'à la séance du Conseil municipal qui sera tenue le mardi 02 juillet 2019 à 20h00, en la salle du Conseil, au 467 rue Deslandes, à Saint-Dominique, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure relative à la présence d'une portion d'un garage accessoire en cour avant dû à la construction d'une nouvelle résidence projeté situé au 1719, 7<sup>e</sup> rang, lot 2 211 198.

Le projet respecte l'ensemble des dispositions réglementaires prévues au règlement de zonage 2017-324, à l'exception de la présence d'une portion équivalent à 1,00 mètre d'un garage existant qui serait situé en cour avant. En vertu de l'article 11.2 du règlement de zonage no.2017-324, un garage isolé doit être situé en cour latérale et arrière. Or, la construction d'une nouvelle résidence à son implantation projetée entrainerait une non-conformité du garage vis-à-vis les cours définit dans le règlement.

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 02 juillet 2019, à 20h00.

Signé et affiché le 13 juin 2019.

---

François Daudelin  
Directeur général adjoint